

# Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 septembre 2024

Le CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 20 heures 30 :

Le Conseil municipal de XAMBES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de :

Madame Géraldine JEROME, Maire,

Étaient présents : Mesdames Géraldine JEROME, Cécile DUPAS, Céline BAUSSAY, Laurence PAPONNET et Messieurs Jean-Louis JONQUET, Jean BARDEAU, Cédric REGEON, Denis GUYNOUARD, Jean-Luc TESSIER, Patrick BOUYER Formant la majorité des Membres en exercice.

Était excusée : Madame Annick CAUSEL

Madame Céline BAUSSAY a été nommée secrétaire à l'ouverture de la séance.

## 1 – Décision modificative n°002 Intégration des travaux FDAC 2019.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2024, à la demande du Service de Gestion Comptable de Ruffec.

### COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 2151 / OPFI	Réseaux de voirie	3 936,00	
	<b>Total</b>	3 936,00	0,00

### COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 1323 / OPFI	Départements	1 229,00	
041 / 238 / OPFI	Avances versées sur commandes d'immobilisations	2 071,00	
041 / 13251 / OPFI	GFP de rattachement	636,00	
	<b>Total</b>	3 936,00	0,00

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

## 2 – Décision modificative n°003 Intégration des travaux FDAC 2021.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2024, à la demande du Service de Gestion Comptable de Ruffec.

### COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 2151 / OPFI	Réseaux de voirie	8 488,00	
	<b>Total</b>	8 488,00	0,00

### COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 1323 / OPFI	Départements	1 031,00	
041 / 238 / OPFI	Avances versées sur commandes d'immobilisations	7 457,00	
	<b>Total</b>	8 488,00	0,00

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

## 2 – Projet d'aménagement du bourg.

Madame la Maire, suite à la dernière réunion du conseil municipal, souhaite apporter des éléments complémentaires sur le projet d'aménagement du bourg.

Madame la Maire a contacté Monsieur SCORCIONE, du Conseil Départemental, pour l'informer du rejet par la Préfecture de la demande de subvention au titre de la DETR 2024.

Monsieur SCORCIONE lui a indiqué que des aménagements de sécurité pouvaient être subventionnés à hauteur de 40 % pour un montant de travaux de 40 000 € à 50 000 €.

Madame la Maire a pris l'attache de la Préfecture concernant la durée de validité de la DETR 2018. Cette dernière est acquise jusqu'en juin 2025 avec une possibilité de prorogation de deux ans si les travaux d'aménagement du bourg commencent avant juin 2025.

Les travaux subventionnables portent sur l'ensemble de la traversée du bourg hormis l'aménagement du réseau pluvial car non programmé sur le premier dossier présenté.

Par ailleurs, l'effacement des réseaux ne peut être réalisé qu'en accompagnement d'un projet global d'aménagement du bourg.

Pour mémoire, l'arrêté porte le montant des travaux subventionnés à 330 025 € HT pour un montant de subvention attribué à 115 508,75 € avec un taux à 35 %. Afin de conserver l'avance perçue en juillet 2021, à hauteur de 34 652,63 €, il convient d'avancer le reste des travaux pour un minimum de 99 667 € HT.

En cas de non progression des travaux ou d'abandon de l'opération, nous devons reverser tout ou partie de l'avance.

Enfin, Monsieur SIMON, du cabinet d'étude Parcours, a pris sa retraite.

Nous sommes dans l'incertitude quant à ses possibilités de poursuivre le dossier (suivi des travaux) dans l'éventualité où l'aménagement serait remanié à nouveau. Madame la Maire prendra attache avec Monsieur SIMON pour en discuter.

Madame la Maire s'interroge donc sur une éventuelle mise en sommeil du projet d'aménagement du bourg jusqu'après les prochaines élections municipales ; sur un remaniement du projet à minima pour conserver la DETR 2018 ou à abandonner le projet.

Une discussion s'engage entre les conseillers. Ces derniers souhaitent revoir les principaux documents de ce dossier.

Madame la Maire va réactualiser les documents présents sur l'espace collaboratif des conseillers. Ainsi, l'étude financière de l'effacement des réseaux, le permis d'aménager, les plans de chaque tranche de travaux, l'estimatif des travaux seront à nouveau mis à disposition de tous.

Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal d'octobre afin d'arrêter une décision.

### **3 – Proposition d'un projet photovoltaïque.**

Madame la Maire a reçu un mail fin juillet de la société INCIDENCES, spécialisée dans l'implantation des parcs photovoltaïques au sol.

Madame la Maire a répondu à cette sollicitation et a ensuite reçu cette société pour une présentation du projet, rencontre qui a été suivie d'échanges de mails.

Ainsi, un projet d'implantation de panneaux solaires au sol, avec production d'électricité pour de l'autoconsommation collective (ACC) serait envisageable.

La société INCIDENCES a réalisé une première étude autour d'un couple de projet 1MWc (Méga Watt-crête) / ACC (sur site de l'ancien stade + délaissés ferrés) + un projet de 4MWc sans ACC :

- Retombées locatives : 4000€/ha/an soit environ 20 000€/an pour les 2 projets (à affiner)
- Economies relatives à l'ACC :

Une centrale d'1MWc (1 ha environ) permettrait de couvrir :

- 50% de nos besoins énergétiques communaux,
- 40 % des besoins énergétiques des habitants,
- Ce taux reste théorique et à affiner au regard de nos habitudes de consommation et de celles de nos administrés,
- A noter que même si ce taux peut augmenter légèrement en affinant l'étude, la principale contrainte reste que la centrale ne couvrira pas les besoins « nocturnes »,

Les économies réalisées seraient d'environ 650€/an pour la commune et 70€/an par foyer.

Madame la Maire souligne qu'aucun investissement financier ne sera demandé à la commune, au même titre qu'un parc éolien.

Une discussion s'engage entre les conseillers. Ces derniers souhaitent obtenir des informations sur les parcs photovoltaïques déjà mis en place par INCIDENCES et éventuellement visiter un des parcs mis en service par cette société qui se situe dans les Landes, afin d'évaluer les potentielles nuisances.

Les terrains susceptibles d'accueillir ce projet sont l'ancien stade de football et une partie du terrain de la station d'épuration ; les autres terrains communaux proposés étant à côté de maisons d'habitation.

INCIDENCES propose à la signature une promesse de bail emphytéotique (d'une durée de 31 ans) afin de pouvoir engager les études (sondage, passage de géomètre, environnementalistes, etc.)

Engagement ferme d'INCIDENCES à démanteler l'intégralité des éléments de la centrale à l'issue du bail.

Le conseil municipal décide d'approuver le projet de bail emphytéotique par 9 voix pour et une abstention (Madame PAPONNET).

#### 4 – Marché d'automne.

Le prochain marché aura lieu le vendredi 25 octobre et la buvette sera tenue par le comité des fêtes, l'association des parents d'élèves n'étant pas disponible.

Madame BAUSSAY s'occupe de contacter les producteurs ; une quinzaine est attendue.

#### 5 – Questions diverses.

- Le Président du comité des fêtes souhaiterait que le sol de la grange communale où est stocké le matériel de l'association soit damé avec ensuite, un apport de calcaire. Rendez-vous est fixé le 6 septembre pour étudier cela avec Messieurs BAUSSAY, BOUYER et REGEON.  
Il est à noter que les employés communaux pourraient réaliser ces travaux.
- Madame la Maire informe le conseil que le distributeur de pain ne pourra pas être déplacé sur la place du Lavoir car cette dernière est réservée aux pompiers lors des interventions liées aux incendies ; une borne à eau étant présente à cet emplacement.
- Madame la Maire a signé les actes notariés de vente (terrain bascule) et de donation (verger M SELAS à la commune) ce mercredi 4 septembre.
- Madame la Maire précise que la commune de Xambes a adhéré au programme du PETR concernant les économies d'énergie. Un premier questionnaire a été complété et un rendez-vous sur site va avoir lieu courant septembre.
- Madame la Maire informe le conseil du changement de fournisseur de poisson à la cantine scolaire. Des économies de l'ordre de 5 euros le kg sont attendues.
- Monsieur JONQUET fait un point sur le prochain journal communal.
- Monsieur TESSIER fait un compte-rendu de la dernière réunion du PETR où Escape Games et Podcast sont d'actualité pour les communes dotées de balades « Nature et Patrimoine ».

Fin de la séance à 23 h 03 minutes

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 03 octobre 2024

La Maire  
Géraldine JEROME

La Secrétaire  
Céline BAUSSAY

Les Membres du Conseil Municipal

